

Procès-verbal  
attestant du débat en conseil municipal  
sur les orientations du Règlement Local de Publicité Métropolitain

CM du 28 septembre 2018

M. CHIPIER présente le contexte du règlement local de publicité métropolitain, énonce les 3 objectifs sur lesquels doivent débattre les membres du conseil puis précise des éléments synthétiques de règlement et de zonage, traduisant ces 3 objectifs généraux.

M. le MAIRE donne la parole aux membres du conseil.

M. FRETY expose :

« Notons tout d'abord que la publicité n'est pas un problème de gauche ou de droite, car oui, quand on emmène son enfant à l'école et qu'il y a juste devant l'école une publicité avec une femme dénudée ou un burger, tout le monde est touché.

Nous trouvons tous quelque chose à redire à la pub :

- c'est visuellement moche et mauvais pour l'attractivité de la commune: la pub n'aide pas le commerce de proximité.
- on en a suffisamment dans la sphère privée (portable, télé, journaux...) donc, pour le domaine public pas besoin d'en avoir encore. Si j'ai le choix de fermer mon journal, d'éteindre mon portable ou internet, dans la rue, dans l'espace public, je n'ai pas le choix, je ne peux pas fermer les yeux.

L'espace public ne doit pas être le lieu où le privé nous impose nos modes de vie.

- Concernant le projet de panneaux vidéo sur le territoire métropolitain, nous y sommes opposés :
    - 1) d'abord pour des problèmes de santé : on dit aux enfants de ne pas regarder les écrans, et là on parle d'écrans vidéo de 2 voire 6m<sup>2</sup>.
    - 2) mais aussi parce que les panneaux numériques/vidéos sont très énergivores...
- Enfin et surtout, le message de fond de la publicité c'est de nous pousser à surconsommer. La surconsommation est sûrement le premier élément de destruction de la planète, et la publicité est son bras armé.

En conséquence, nous souhaitons que notre commune, par votre intermédiaire M. le conseiller métropolitain, défende un règlement très restrictif, avec :

- interdiction des panneaux numériques.
- diminution de la taille des panneaux à 2m<sup>2</sup>.
- une densité bien moins grande qu'aujourd'hui.

Les citoyens n'en seront que plus heureux.

L'excès de publicité avec entre autres, la tentative de publicité au sol, a poussé des citoyens à

réagir. Cela a donné naissance au collectif Plein la vue qui travaille avec les élus de la métropole et des communes.

En conclusion : Oui à la liberté d'informer, mais non au matraquage quotidien incessant.

M. le MAIRE répond que les 4x3 m<sup>2</sup> ont disparu du règlement, et que ce sont les pires en centre-ville. A Grigny, ces panneaux sont présents sur les grands axes. On va descendre en taille. Mais on ne peut pas empêcher la publicité. Pour la question du numérique, il n'y en aura pas à Grigny, du fait que c'est une commune de moins de 10 000 habitants. Le but est de préserver la « sécurité visuelle » de nos administrés.

M. FRETY demande ce qu'il se passe si l'on n'est pas d'accord avec ces objectifs.

M. le MAIRE précise qu'il s'agit de prendre acte qu'il y a eu un débat, il y a eu un temps de parole pour ceux qui voulaient intervenir, et qu'il y aura un autre temps plus tard pour la suite de la procédure. A ce stade, il s'agit d'un débat sans vote. Il est également possible d'écrire à la Métropole pour énoncer son désaccord.